

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de S CIVIER), P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, C PASTRE (proc de G SAUCLES), R MOULIN, D BERAL, B TEYSSIER, J LAFFONT, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, F SOULAVIE, A ROUSSET, F CHASSON, B SOUCHE, (proc de M CEYSSON), M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT(proc de JP LARDY).

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 35

Procurations : 6

Votants : 41

Absents : 11

Date de convocation : 17/09/2025

Secrétaire de séance : Jacky SOUBEYRAND

Absents : A GUIBERT-BATTAINI, R KAPPEL, C HADDAD, E. SAUGET, MF TASTEVIN, P DUPONT, M GUYON, J SEBASTIEN, V VANDUYNLAGER, M CHAZE et G DOZ.

En présence des suppléants non-votants : JP MARRON et O BOISSIN.

Objet : Renouvellement de l'agrément de la CAF 2026-2029 : soutien de la CCBA au centre social Le PALABRE.

Le centre social Le Palabre a engagé depuis un an une démarche de renouvellement de son projet social en vue d'un nouvel agrément Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sur la période 2026-2029. Pour ce faire, la CAF demande que les partenaires du centre social puissent formaliser leur soutien.

Comme tout porteur de projet d'animation de vie sociale, s'inscrivant dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF), l'association bénéficie d'un accompagnement de la Fédération Ardéchoise des Centres Sociaux (FACS). Cet accompagnement est inscrit dans une convention de coopération pluri partenariale entre le Département de l'Ardèche, la CAF de l'Ardèche, la Mutualité Sociale Agricole Ardèche Drôme Loire et la FACS, pour la période 2025-2029.

Pour rappel, le centre socioculturel Le Palabre est un partenaire historique de la CCBA qui lui a confié la gestion de l'ALSH Itinérant et du LAEP par marché public et, qui participe via une convention d'objectifs au financement de la Ludothèque et de la classe passerelle. Une partie du bâtiment Seibel est aussi mise à disposition par convention lui permettant ainsi d'accueillir dans ces locaux une grande partie de ses activités.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°27052021-14 du 27 mai 2021 autorisant la signature de la convention d'objectifs 2021-2025 pour l'action Ludothèque,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°14032023-22 du 14 mars 2023 autorisant le président à signer la convention de financement de la classe passerelle à Aubenas,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°10122024-38 du 10 décembre 2024 attribuant le marché 2024-05 au Centre socioculturel Le Palabre pour la gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement Itinérant,

Vu la délibération du Bureau du 10 décembre 2024 autorisant la mise à disposition des locaux de Seibel au Centre socioculturel Le Palabre,

Vu la décision du Président « DEC 2025.12 » du 13 janvier 2025 attribuant le marché de gestion du LAEP n°2024SC-17 au Centre socioculturel le Palabre,

Vu la Convention Territoriale Globale 2021-2025 signée avec la CAF qui est actuellement en renouvellement pour les années 2026-2029,

Considérant les objectifs généraux du nouveau projet social :

- ***Favoriser, faciliter et rendre visibles les liens sociaux sur le territoire en privilégiant les dynamiques familiales, les dynamiques associatives et les dynamiques d'aller vers.***

Le Palabre a la volonté de renforcer la cohésion sociale par le soutien aux familles, aux associations et « l'aller-vers » dans les lieux de vie.

Objectifs opérationnels :

- Structurer et soutenir les dynamiques associatives locales. • Déployer des espaces de parentalité (CAF, LAEP, temps de rencontre parents-enfants).
- Renforcer l'accompagnement des collectifs d'habitants (réseau d'échanges de savoirs, cantine solidaire, cafés branchés).
- Développer les démarches d'aller-vers avec les médiateurs comme relais entre les structures et les habitants éloignés des dispositifs classiques.

- ***Participer à la vie des « lieux du quotidien » par l'occupation et l'animation des espaces publics, l'accompagnement et la mise en œuvre d'actions collectives dans l'espace public, la participation aux réflexions sur l'aménagement.***

Le centre socioculturel le Palabre souhaite améliorer les conditions d'un mieux-vivre ensemble en investissant l'espace public et en favorisant l'expression citoyenne.

Objectifs opérationnels :

- Organiser des animations de rue et événements conviviaux (repas de voisins, concerts, fêtes des quartiers).
- Développer des actions de participation citoyenne : vide-greniers, ramassage de mégots, balades urbaines avec diagnostic partagé.
- Renforcer la médiation sociale et l'animation de proximité.
- Mobiliser les habitants autour d'un projet commun d'appropriation des lieux publics

- ***Être un espace facilitateur d'accès aux droits notamment dans l'orientation et l'information sur la santé, la mobilité, l'inclusion des publics dans leur diversité et leurs différences***

Par le biais du projet social 2026 -2029, le centre socio culturel le Palabre cherchera à Lutter contre les inégalités sociales par l'information, l'accompagnement, et la reconnaissance des diversités.

Objectifs opérationnels

- Mettre en place des points info orientation sur les droits (santé, logement, éducation, aides).
- Organiser des permanences sociales décentralisées (en lien avec CAF, CIDFF, France Services, CCAS).
- Développer des actions inclusives : numérique, santé mentale, mobilité solidaire.
- Valoriser la diversité des publics (intergénérationnel, culturel, handicap, genre...).

Il est demandé au conseil communautaire de s'engager à soutenir le centre socioculturel Le Palabre sur la période de l'agrément 2026-2029 au regard du projet social et sur les missions suivantes :

- Par la mise à disposition du bâtiment Seibel sur la durée du projet social 2026-2029 comme indiqué dans la convention citée ci- dessus, représentant un avantage en nature de 95 081 €,
- Par la gestion de l'ALSH Itinérant au moins sur la durée du marché actuel, soit jusqu'au 31 décembre 2028,
- Par le soutien de l'action de Ludothèque via une convention d'objectifs sur la durée de la nouvelle CTG 2026-2029

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20250923-DEL23092025-11-DE
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président à s'engager sur un soutien à l'association Le Palabre dans les domaines d'actions de la CCBA sur la période de l'agrément 2026-2029
- D'autoriser le Président à signer tous les documents en rapport avec la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 24 septembre 2025.
Le Président, Max TOURVIEILHE



Le Secrétaire de séance, Jacky SOUBEYRAND



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20250923-DEL23092025-11-DE
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025